

Agrément Technique ATG avec Certification



PLATRE ADHESIF
KNAUF PERLFIX

Valable du 21/09/2015
au 20/09/2020

Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association
Rue d'Arlon, 53 B-1040 Bruxelles
www.bcca.be - info@bcca.be

Titulaire d'agrément:

N.&B. KNAUF & Cie
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 ENGIS
Tel.: +32 (0) 4273.83.11
Fax.: +32 (0) 4273.83.30
Site Web: www.knauf.be
E-mail: Info@knauf.be

1 Objet et portée de l'Agrément Technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable du produit (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du produit et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est [sont] tenu[s] de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du produit à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme "entrepreneur", en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme "exécutant", "installateur" et "applicateur".

2 Objet

KNAUF PERLFIX est un plâtre adhésif couvert par la norme NBN EN 14496 à utiliser à l'intérieur de bâtiments. Il est destiné :

- au collage des plaques de plâtre sur tout type de maçonnerie ainsi que sur du béton ;
- au collage des plaques d'isolation tel que le polystyrène expansé, le polyuréthane ;
- au collage des plaques de plâtre combinées avec une isolation thermique ou acoustique ;
- à mettre des supports, dont l'inégalité est supérieure à 25 mm d'aplomb par le collage préalable de bandes de plaques.

L'agrément ne se rapporte qu'à l'usage du plâtre adhésif pour les applications mentionnées ci-dessus, y compris la technique d'application, et non sur la qualité d'exécution.

En ce qui concerne les tolérances de mise en œuvre, voir la NIT 199 du CSTC.

Le produit bénéficiant de l'agrément technique avec certification peut être dispensé des essais de réception préalable à la mise en œuvre.

3 Matériaux

KNAUF PERLFIX est une poudre blanche composée de plâtre semi-hydraté et d'additifs spécifiques destinés à augmenter son pouvoir d'adhérence et son temps de mise en œuvre.

4 Fabrication et commercialisation

4.1 Fabrication

KNAUF PERLFIX est fabriqué par la société KNAUF en son usine d'Engis.

4.2 Certification

L'autocontrôle permanent de la fabrication comporte le contrôle des matières premières, le processus de fabrication et la réalisation d'essais en laboratoire interne. L'autocontrôle fait l'objet d'un contrôle externe par un organisme de contrôle désigné par l'organisme de certification mandaté par l'UBAtc.

5 Mise en œuvre

5.1 Préparation du support

Le support doit être stable, propre et sec. Enlever les particules instables, les souillures et les peintures.

En surface, le support doit être suffisamment sec, absorbant, exempt de film de concrétion et de certains résidus de produits de décoffrage.

Les parois directement soumises à des projections d'eau ou à la condensation (à examiner par le donneur d'ordre) ne peuvent pas en être recouvertes.

L'humidité relative de l'air à l'intérieur des locaux où les parois sont recouvertes de Perlfix ne devrait pas être supérieure à 70 %.

Pour les parois demi-sèches (ne font pas partie de l'ATG) : prendre contact avec KNAUF.

Exemples de classifications des parois :

- parois sèches : parois de couloirs et de cuisine dans les habitations
- parois demi-sèches : parois de locaux exposés à l'eau dans les habitations
- parois humides : parois de cuisine communes, salles de bain et similaires.

5.2 Préparation du KNAUF PERLFIX

Saupoudrer un sac de KNAUF PERLFIX dans de l'eau propre et mélanger avec un agitateur mécanique (400 tours/min) jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène, ni trop liquide, ni trop pâteuse.

Dosage :

- ± 6 l par sac de 10 kg
- ± 15 l par sac de 25 kg

Nettoyer l'outillage à l'eau, étant donné que les restes du plâtre adhésif éventuels peuvent fortement réduire le temps de mise en œuvre du mélange suivant.

5.3 Application

Pendant la mise en œuvre et le durcissement, la température ambiante et celle du support seront comprises entre 5 et 30 °C, l'humidité relative de l'air doit être inférieure à 70%.

Le KNAUF PERLFIX peut être appliqué avec une truelle, une spatule, ou autres.

Application sur une maçonnerie plane (Fig 1)

- Plaques de plâtre : l'espacement vertical entre plots ne peut être supérieur à 35 cm. Sur la périphérie de la plaque, l'espacement sera réduit.
 - Plaques de 12,5 mm : encoller avec 3 rangées de plots.
 - Plaques de 9,5 mm : encoller avec 4 rangées de plots.
- Plaques de plâtre avec isolation : l'encollage des panneaux se fera par bandes continue sur son périmètre.

En règle générale, l'application du KNAUF PERLFIX se fait sur le panneau et non sur le support.

Dans les cas spéciaux (ex. : poids élevé des plaques de grande dimensions) le plâtre adhésif peut être appliqué sur les parois au lieu de la plaque.

En cas d'inégalités importantes du support (supports qui ne sont pas dans l'aplomb où l'épaisseur de Knauf Perlfix est supérieure à 20 mm) on peut d'abord coller 3 ou 4 bandes de plaques de 100 mm de largeur verticalement et horizontalement et ensuite la plaque (Fig 2).

Le panneau encollé est pressé contre le support (ne pas frapper) et dressé d'aplomb avec une règle droite.

La mise d'aplomb se fait après la pose de plusieurs panneaux endéans les 60 minutes qui suivent le gâchage et dans tous les cas, avant le durcissement du plâtre adhésif. Au sol, les panneaux reposeront sur des cales constituées de déchets de plaques.

Fig. 1: Application sur une maçonnerie plane

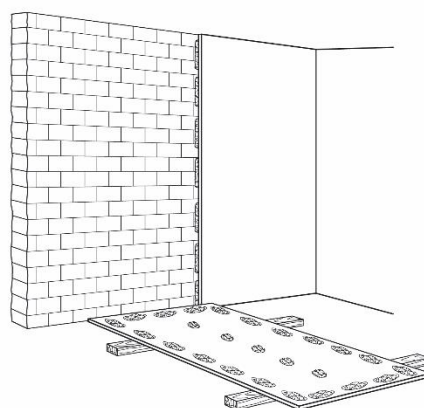
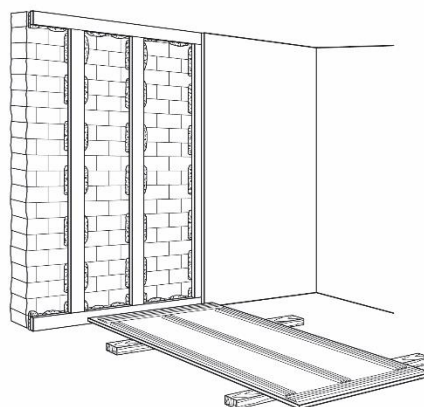


Fig. 2: Application en cas d'inégalités importantes du support



5.4 Consommation

La consommation est généralement de 3 à 5 kg/m². Elle peut varier en fonction de l'état du support.

6 Etiquetage emballage et conservation

Le KNAUF PERLFIX est conditionné dans des sacs de 10 kg et 25 kg. Les sacs sont constitués d'un papier kraft double avec film polyéthylène entre les deux. Les sacs doivent être sur palettes au sec, à l'abri de l'humidité.

Le temps de conservation en emballage original fermé est d'au moins 4 mois.

Chaque emballage est muni des éléments suivants :

- KNAUF PERLFIX
- Les données voulues dans le cadre du marquage CE norme NBN EN 14496
- Le numéro de l'agrément technique
- Les conditions d'utilisation, le temps de conservation et le temps de mise en œuvre
- La date de fabrication.

7 Performances : Adhérences sur support sec

Béton (28 jours)	> 0,1 N/mm ² ⁽¹⁾
Béton cellulaire (28 jours)	
Terre cuite	
Polystyrène expansé ⁽²⁾	> 0,06 N/mm ² ⁽³⁾
Polyuréthane	
Plaques de plâtre	
(1):	selon norme NBN EN 13279-2
(2):	Selon norme NBN EN 14496
(3):	rupture cohésive dans le support

8 Conditions

- A.** Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au produit mentionné dans la page de garde de cet Agrément Technique.
- B.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'Agrément Technique.
- C.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBA^{tc}, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D.** Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.
- E.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBA^{tc}, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBA^{tc}, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F.** L'Agrément Technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G.** Les droits de propriété intellectuelle concernant l'Agrément Technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBA^{tc}.
- H.** Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 1860) et du délai de validité.
- I.** L'UBA^{tc}, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 8.



L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'Agrément Technique dans la construction (UEAtc, voir www.ueatc.eu) notifié par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément Technique (EOTA, voir www.eota.eu). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).



L'Agrément Technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'Opérateur d'Agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé "AFWERKING", accordé le 01 octobre 2013.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 21 septembre 2015.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément



Peter Wouters, directeur

Pour l'Opérateur d'Agrément et de certification



Benny De Blaere, directeur général

L'Agrément Technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.ubatc.be).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.

